



## PROPOSITION

## POUR UNE NOUVELLE FORME DE SOCIÉTÉ : LA SOCIÉTÉ LIBRE

- La France, septième puissance économique mondiale, se positionne aujourd'hui, uniquement du fait de ses procédures, à la 37<sup>e</sup> place mondiale en terme de facilité de création d'entreprise, très éloignée du Canada ou de l'Australie, et derrière le Kazakhstan et le Tadjikistan.

- En France, plus de 97% des sociétés créées pour démarrer une aventure entrepreneuriale, le sont sous forme de SARL ou de SAS : 36% pour les SARL et... 61 % pour les SAS !

L'entreprise révèle, sans discontinuer, son utilité sociale et sa vocation d'intérêt général.

Au-delà de fournir des produits et services dont nous avons tous besoin, au-delà d'être un acteur primordial de notre vie en société, qui nous permet de faire société en agrégeant les talents de toute ses parties prenantes, notamment ses salariés, les fournisseurs, les clients, les financeurs, en créant un écosystème de confiance, l'entreprise contribue indéniablement au bien commun.

Favoriser la création, le développement, la transmission d'entreprises est une nécessité absolue, et le notariat doit évidemment y apporter une contribution majeure.

Effectuer un choix, conseiller un choix, un tant soit peu durable pour une TPE ou une PME, entre les deux types de structure, est devenu cornélien.

SARL / SAS : aucune de ces structures n'est en mesure de remplir la totalité des objectifs attendus par une société :

- d'un côté, il y a des contraintes légales imposées aux SARL qui peuvent souvent enfermer les projets entrepreneuriaux,
- d'un autre côté, il y a la liberté quasi infinie réservée aux SAS qui peut aussi présenter un risque pour le fondateur peu averti ou l'investisseur un peu trop crédule.

L'entrepreneur fait donc des choix, souvent inconsciemment, pour une raison temporaire, de pure opportunité.

Pourquoi ne pas permettre aux TPE et PME, d'avoir un seul modèle de statuts, sécurisé, simple et souple ?

Pourquoi ne pas permettre aussi aux rédacteurs de statuts, d'avoir un peu plus de liberté et ainsi développer l'ingénierie juridique quand cela devient nécessaire ?

### LE 118<sup>E</sup> CONGRÈS DES NOTAIRES DE FRANCE PROPOSE :

L'institution d'une nouvelle forme sociale : **la société libre**.

La société libre est un outil innovant, à disposition des TPE, PME, ETI et grands groupes,  
Libre d'entreprendre dans un cadre protecteur,  
Libre d'entreprendre dans un cadre adapté,  
Un outil simple, souple et de confiance.

**ADOPTÉE À 89,6 %**